

**PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle du conseil d'administration de la Fondation Docteur-Jacques-Paradis, tenue le 27 juin 2023 à 18 h 30, à la salle du Sommet 1, du Centre hospitalier de La Sarre.**

**PRÉSENCES :**

<b>M. Francis Wurtz</b>	<b>Vice-Président (Population)</b>
<b>Dre Catherine Letarte</b>	<b>Secrétaire (Médecin)</b>
<b>M. Anthony Roy</b>	<b>Trésorier (Population)</b>
<b>Me François-Michel Gagnon</b>	<b>Administrateur (Population)</b>
<b>M. Jason Melançon</b>	<b>Administrateur (Population)</b>
<b>M. Cédric Jacob</b>	<b>Administrateur (Population)</b>
<b>M. Jocelyn Raymond</b>	<b>Administrateur (Population)</b>
<b>M<sup>me</sup> Sabrina Melançon</b>	<b>Administratrice (Population)</b>
<b>M<sup>me</sup> Caroline Gamache</b>	<b>Directrice générale</b>

**ABSENCES :**

<b>M<sup>me</sup> Karel Raymond</b>	<b>Présidente (Population)</b>
<b>Me Nathalie Gingras</b>	<b>Administratrice (Population)</b>

**INVITÉS :** S/O

**ASSISTANCES FACEBOOK :** S/O

**1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**

En l'absence de Mme Karel Raymond, présidente, M. Francis Wurtz, vice-président, souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte, il est 18 h 40. Une présentation de l'équipe de la Fondation est faite. Le quorum est atteint.

**2. RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION :**

La régularité de l'avis de convocation est constatée. L'avis a été envoyé par courriel et affiché sur la page Facebook plus de 10 jours avant la tenue de l'événement.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

<b>Point</b>	<b>Heure</b>	<b>Sujet</b>	<b>Doc.</b>
1.	18 h 30	Mot de bienvenue et vérification du quorum	
2.	18 h 31	Régularité de l'avis de convocation	
3.	18 h 32	Adoption de l'ordre du jour	É
4.	18 h 33	Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 juin 2022	É
5.	18 h 34	Ratification des actes posés par les administrateurs	É
6.	18 h 35	Dépôt et approbation des résultats financiers vérifiés au 31 décembre 2022	É
7.	18 h 50	RAPPEL du vérificateur pour l'année 2023-2024	
8.	18 h 51	Rapport d'activités 2022	É
9.	18 h 55	Dépôt des mises en nominations et élections	
10.	19 h	Reconnaissance aux bénévoles	
11.	19 h 05	Période de questions de l'auditoire	
12.	19 h 15	Clôture de l'assemblée générale annuelle	

**AGA-23-01 SUR PROPOSITION de Mme Sabrina Melançon, appuyée par M. Anthony Roy, et ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle, tel que présenté aux administrateurs.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE LE 21 juin 2022 :**

**M. Francis Wurtz, vice-président, vérifie auprès de l'assemblée la conformité du procès-verbal de l'AGA tenue le 21 juin 2022. Ce document ayant été transmis à l'équipe quelques jours avant la tenue de l'AGA, M. Wurtz s'assure que les membres ont pris connaissance de ce procès-verbal. Il est précisé que ce procès-verbal sera mis en ligne sur le site Internet de la Fondation Docteur-Jacques-Paradis, dans les prochains jours pour consultation publique.**

**AGA 23-02 SUR PROPOSITION de Me François-Michel Gagnon, appuyé de Mme Sabrina Melançon, et ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, il est résolu d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 21 juin 2022, tel que présenté aux administrateurs.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5. RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LES ADMINISTRATEURS :**

**M. Francis Wurtz s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des actions prises durant l'année 2022 et que tout est conforme. Il mentionne aussi qu'une copie de cette liste est disponible pour les personnes qui désirent en prendre connaissance dans son intégralité, sur le site Internet de la Fondation. Une copie papier a été remise à toutes les personnes présentes lors de la rencontre.**

**6. DÉPÔT ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022 :**

**Suite à la présentation des états financiers lors du conseil d'administration, qui précédait l'AGA, par M. Sylvain Roy (CPA Auditeur chez Lacroix, Cotnoir, Boucher s.e.n.c.r.l.), les états financiers ont été adoptés. Étant donné l'absence d'un public, les états financiers n'ont pas été représentés lors de l'AGA.**

**\*Voir résolution R.23-20 du C.A. du 27 juin 2023.**

**7. NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES :**

**Il est rappelé que suite au changement de vérificateurs comptables l'an dernier, le bureau de Lacroix, Cotnoir, Boucher s.e.n.c.r.l. fera l'évaluation comptable pour les années 2022 à 2024.**

**•(RAPPEL) Étant donné l'implication de M. Sylvain Trudel dans le projet de La Grande Séduction, la Fondation Docteur-Jacques-Paradis ne pouvait avoir recours aux services comptables de Trudel, Lapointe, Collard CPA, par souci de transparence et pour cause de conflit d'intérêts. Après plusieurs demandes de soumission auprès de différents bureaux et firmes comptables de la région, nous avons pris la décision de choisir la firme Lacroix, Cotnoir et Boucher d'Amos.**

**8. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 :**

Le rapport annuel d'activités 2022 a été distribué aux administrateurs par courriel et en format papier lors de la rencontre. Il est également accessible pour consultation sur le site Internet de la FDJP. M. Francis Wurtz, vice-président, en fait la présentation. Il profite de l'occasion pour remercier et féliciter tous les membres et les précieux bénévoles.

**AGA-23-03** SUR PROPOSITION de Me François-Michel Gagnon, appuyé de M. Cédric Jacob, il est résolu d'adopter, tel que présenté, le rapport annuel 2022 de la Fondation Docteur-Jacques-Paradis.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**9. DÉPÔT DE MISES EN NOMINATION ET ÉLECTIONS :**

Cette année, 3 mandats arrivaient à terme. Après en avoir informé les administrateurs concernés, ces derniers ont immédiatement confirmé leur volonté à renouveler leur mandat pour les deux prochaines années. Il n'y aura donc pas d'élection et Me François-Michel Gagnon, Me Nathalie Gingras et M. Anthony Roy seront de retour dans l'équipe de la FDJP.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**10. RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES**

Caroline remercie toute l'équipe. Nous sommes la force de la FDJP et sans les administrateurs, la charge de travail serait beaucoup plus lourde.

Il est également demandé à Caroline de transmettre toutes les invitations, pour les prochaines rencontres de l'année qui suit, via courriel, suite à la présentation des dates de rencontres 2023-2024.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE :**

Aucune question.

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**AGA-23-04** L'ordre du jour étant épuisé, SUR PROPOSITION de Dre Catherine Letarte, appuyée par M. Cédric Jacob, il est résolu et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** que l'AGA soit levé. La rencontre prend fin à 19 h 25.

  
M. Francis Wurtz, vice-président

Rédigé par Caroline Gamache, directrice générale  
Fait à La Sarre (Québec) ce 3 juillet 2023.